



PRÉFET D'ILLE-ET-VILAINE

Préfecture d'Ille-et-Vilaine
Direction de la Coordination Interministérielle
et de l'Appui Territorial
Bureau de l'Environnement et de l'Utilité Publique

AVIS DE PROLONGATION D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté du 10 avril 2019, une enquête publique a été ouverte jusqu'au 20 juin 2019 (18h30) sur les communes de Saint-Erblon, Noyal-Châtillon-sur-Seiche, Orgères et Pont-Péan, sur la demande présentée par Rennes Métropole en vue d'obtenir l'autorisation environnementale d'exploiter une déchetterie au lieu-dit « Le Perray » à SAINT-ERBLON.

Considérant que la demande formulée par Rennes Métropole porte également sur une déclaration d'utilité publique, l'enquête publique susvisée, diligentée par Mme Sophie LE DREAN-QUENEC'H DU, docteur vétérinaire, désignée par le Président du tribunal administratif de Rennes en qualité de commissaire enquêtrice, est prolongée **jusqu'au 2 juillet 2019 à midi.**

En complément des permanences prévues à la mairie de Saint-Erblon, les jeudi 23 mai de 14h30 à 17h30, mercredi 29 mai de 9h à 12h, samedi 8 juin de 9h à 12h, jeudi 20 juin 2019 de 15h30 à 18h30, la commissaire enquêtrice assurera, durant la prolongation de l'enquête publique, une permanence supplémentaire **le jeudi 27 juin 2019 de 14h30 à 17h30.**

Le reste des dispositions prévues dans l'arrêté d'ouverture d'enquête publique initial du 10 avril 2019, est sans changement.